

Séance du 31 janvier 2024

AVIS N°02 (2024)

Le Comité Social d'Etablissement,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.6144-3, R.6144-40,

Sur le rapport de Madame la Directrice par intérim,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote, les membres du CSE émettent l'avis suivant sur le :

- **Projet de Direction commune entre le Centre Hospitalier de Pau, le Centre Hospitalier d'Oloron Sainte Marie, le Centre Hospitalier de Mauléon-Licharre et le Centre Gériatrique Pontacq-Nay-Jurançon.**

Pour : 0

Contre : à l'unanimité

Abstention : 0

Fait à Pau, le 12 février 2024

La Présidente du Comité Social d'Etablissement
par intérim,

Marie MESNARD

Pour le Directeur et par délégation
La Directrice des Ressources Humaines

Sylvie LARIVEN

